

Indre-et-Loire - Larçay - Justice

Photovoltaïque à Larçay : le permis annulé

01/02/2016 05:38

Saisi par des écologistes soucieux de préserver la lande, le tribunal administratif vient d'annuler le permis de construire de la centrale de vingt hectares.

C'est une « *grande satisfaction* » pour Pierre Richard, le président de la Sepant (*), un « *soulagement* » pour Christian Andres, président départemental de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Le 27 janvier dernier, le tribunal administratif d'Orléans a annulé le permis de construire, délivré par le préfet à l'automne 2014, pour l'installation d'une station photovoltaïque de vingt hectares (10 MWC) au lieu-dit le Champ de manœuvres à Larçay, un terrain appartenant à la ville de Tours. Le projet était porté par le groupe allemand Juwi, dont la filiale française a, depuis, été rachetée par le Français Neoen. Bailleur et preneur ont désormais deux mois pour faire appel.

" La nature a su reprendre ses droits "

« *Deux arguments ont été retenus*, précise Pierre Richard. *La zone est classée " naturelle " dans le plan d'occupation des sols de la commune, ce qui est incompatible avec l'installation d'un équipement industriel. Le tribunal a également reconnu la présence d'une coulée verte, intégrant la lande, dans le schéma régional d'aménagement du territoire.* » Pierre Richard rappelle également que la Commission de régulation de l'énergie n'avait, elle-même, pas retenu Larçay dans sa liste de projets à soutenir. « *Sans doute que le site a été jugé non rentable car trop petit* », suppose Christian Andres.

Voilà plus de trois ans que les écologistes tentent de convaincre la ville de Tours d'abandonner ce projet de centrale, proposé en 2009 par le groupe allemand et accepté par l'ancienne municipalité. Un collectif avait été créé, une pétition compte plus de 7.000 signatures. La Sepant et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) avaient fini par saisir le tribunal administratif.

« *Nous ne sommes pas contre les centrales photovoltaïques, bien au contraire*, rappelle Pierre Richard. *Mais dans des friches industrielles, sur les toits ou en ombrières sur les parkings, et pas au détriment d'une zone naturelle si riche. Nos bénévoles, à qui je rends hommage aujourd'hui, ont recensé dans cette lande huit espèces protégées d'amphibiens, mais également des odonates (libellules), des orchidées et des plantes rares...* » Des oiseaux aussi. « *De très fortes variétés, en fortes densités, grâce à la grande diversité du milieu*, assure Christian Andres. *On a découvert aussi des papillons. Une faune et une flore qui n'auraient pas résisté aux passages de tracto-pelles...* » Cette lande de trente-deux hectares n'avait pourtant, au départ, rien de naturelle. Ancien champ de manœuvres militaires, elle avait été restructurée et remblayée, en 1985 et 1986, avec les excédents de terrassement de la ligne TGV Atlantique.

« *La nature a su reprendre ses droits, il faut les lui laisser* », conclut simplement Pierre Richard.

(*) La société d'étude, de promotion et d'aménagement de la nature en Touraine.

Cécile Lascève

Suivez-nous sur [Facebook](#)

Le reste de l'Actualité en vidéo : François Hollande accord une grâce partielle :



Sur cet ancien champ de manœuvres militaire, la nature a repris ses droits. Le site est devenu une zone naturelle très riche. - (Photo NR, Patrice Deschamps)

Vous êtes ici : [Actualité](#) > [Faits divers, justice](#) > **Photovoltaïque à Larçay : le permis annulé**